

2° Une étude sur les lettres de cachet dans la généralité de Caen au dix-huitième siècle (pages 440 à 470) ;

3° En 1864, un Mémoire de M. Carro, de Meaux, sur les incursions des Normands dans la Marne, vers la fin du neuvième siècle (pages 435 à 443) ;

4° Note sur le sieur de Rieux, ligueur, par M. Prioux, de la Société de Soissons (pages 459 à 473).

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre correspondant. M. le baron Eugène de Ladoucette, député au Corps législatif, présenté dans la séance d'avril comme désirant faire partie de la Société à titre de membre correspondant, a été élu à l'unanimité.

La Société remercie M. Morlot d'une petite nouvelle intitulée : *le Moine de Val-Secret*, dont il lui a fait hommage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance vers quatre heures.

SÉANCE DU 7 JUIN 1866

PRÉSIDENCE DE M. HACHETTE

La Société historique et archéologique de Château-Thierry, convoquée selon les formes ordinaires par une lettre du 21 mai, s'est réunie sous la présidence de M. Hachette, le jeudi 7 juin, pour sa séance mensuelle.

Étaient présents à la réunion : MM. Hachette, président, Marsaux, vice-président, Waddington, Bigorgne, de Vertus, Paillet, Delorme, Périn, Besnard, Renaud, Morsaline et Buirette, curé de Gland, secrétaire.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, le procès-verbal est adopté.

M. le président procède ensuite au dépouillement des lettres et envois divers faits à la Société dans le courant du mois de mai. Le bilan mensuel accuse : 1° Deux lettres, l'une de

M. Chauvac de la Place, et l'autre de M. Barboy, par lesquelles ces deux messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. — 2° Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant à la Société que selon son désir, les cent-dix-neuf numéros du Bulletin ont été envoyés aux différentes Sociétés savantes de France. — 3° Deux lettres, l'une de la Société des Antiquaires de Normandie, et l'autre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, remerciant la Société historique de Château-Thierry de l'envoi qu'elle leur a fait de son Bulletin. — 4° Une lettre de M. de Marsilly, tendant à établir que les Condé, seigneur de Boulogne (Aube) et de Connigis (Aisne), provenaient de la famille seigneuriale de Condé-en-Brie (Aisne). — 5° Une lettre de M. Lenoir, de Chézy-l'Abbaye, priant la Société de recevoir sa démission de membre titulaire, et celle de son fils, membre correspondant de la Société archéologique de Château-Thierry. La Société, quoi qu'à regret, accède au désir exprimé par ces deux messieurs, et accepte leur démission. — 6° Trois opuscules des *Sociétés savantes de France*, envoyés par le Ministère de l'Instruction publique. — 7° *Mémoires lus à la Sorbonne*, dans une des séances solennelles de 1865. — 8° *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de France*, tome II, offert à M. le président par M. le comte de Bastard, un des descendants des anciens seigneurs de Mont-Saint-Père. — 9° *Le Bulletin de la Société polymatique du Morbihan* (année 1865).

A la suite de ces communications, la parole est donnée à M. Marsaux, pour la lecture d'un rapport présenté par M. Harant, sur deux objets trouvés sur le territoire de la commune de Chierry (Aisne). M. Harant établit que l'un de ces objets trouvés lors des fouilles qui furent faites en 1847, au passage à niveau de Chierry, est la meule mouvante d'un petit moulin à bras, tel que s'en servaient les armées romaines en campagne; et l'autre trouvé dans les monceaux de grève extraits de la rivière, une corne d'auroch ou de buffle. Un membre

fait remarquer que l'on ne peut confondre la corne de l'auroch avec celle du buffle, attendu que le buffle a la corne aplatie, et l'auroch la corne ronde. La corne trouvée à Chierry, corne de forme ronde, serait donc la corne de l'auroch.

M. Barbey, qu'une absence de Château-Thierry tient éloigné de la Société, à l'occasion de trois planches représentant les armes et poinçons des orfèvres du département, que M. Varin, graveur à Paris, se propose de graver pour la Société, envoie quelques notes explicatives sur les écussons et les poinçons des corporations des orfèvres du département. Un membre prétend que le travail de M. Varin a été exécuté déjà, qu'il n'aurait d'intérêt local qu'en ce qui concernerait les armes des orfèvres de Château-Thierry ; que du reste, il serait plus intéressant pour la Société, de faire graver les armes des vingt-cinq ou trente corporations d'ouvriers et marchands de Château-Thierry, armes dont M. de Vertus a retrouvé les empreintes dans un des musées de Paris, si M. Varin voulait bien consacrer son talent à cette œuvre.

M. de Vertus, au sujet du sceau de la prévôté de Château-Thierry que M. Hachette a découvert au palais des archives, lit un Mémoire sur la prévôté de cette ville depuis son origine au douzième siècle jusqu'à son abolition à la Révolution française. Les origines de la prévôté, les prérogatives accordées par Jeanne, comtesse de Champagne, lorsqu'elle fut arrivée au trône de France, les diverses phases qu'elle traversa, son agrandissement qui en fit une prévôté de premier ordre, la réduction de ses prérogatives obtenue par les nobles et les abbés, lors de leur réunion pour la réforme des coutumes du pays au seizième siècle, les noms des principales familles qui exercèrent cette charge : rien n'est oublié dans le rapport de M. de Vertus pour en faire un rapport instructif et intéressant. M. de Vertus indique comme sources précieuses où l'on peut puiser d'utiles renseignements sur cette matière et sur l'histoire de Château-Thierry, les archives du tribunal de Châ-

teau-Thierry, les archives de Troyes et le Cartulaire de Champagne.

M. Marsaux, dans le volume des *Mémoires lus à la Sorbonne en 1865*, page 587, signale comme révélant quelque intérêt, une *Notice sur La Ferté-Milon et sur Racine*, due à la plume de M. Carro, de la Société de Melun et Meaux, et membre correspondant de la Société.

La Société émet la proposition qu'à l'avenir le tiers de ses membres soit au moins réuni en séance, pour procéder à l'élection des membres titulaires et au renouvellement du bureau. Cette proposition toutefois est ajournée, et doit être l'objet d'une nouvelle discussion avant de passer au vote qui doit la sanctionner.

Le bureau, sur la proposition de M. de Vertus, accepte comme candidat à la place de membre titulaire de la Société laissée vacante par la démission de M. Lenoir, M. Moreau de Fère-en-Tardenois, conseiller général de l'Aisne.

M. Buirette présente comme aspirant à la place de membre correspondant de la Société, M. Saint-Denis, greffier du tribunal.

Ces deux élections doivent avoir lieu dans la séance de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance.
